

Le 6 septembre 2025

## L'AGRICULTURE LANDAISE FACE À LA SÉCHERESSE

**Le Département annonce  
des aides d'urgence pour les éleveurs d'herbivores et  
saisi le Préfet pour l'activation de la procédure des  
calamités agricoles**

A l'occasion de la Journée Elevages et Terroirs, temps fort de l'élevage landais organisé cette année à Villeneuve-de-Marsan, Xavier Fortinon, président du Département des Landes, exprime sa solidarité en direction des éleveurs d'herbivores subissant les conséquences des intempéries et annonce le déploiement d'une aide d'urgence. Il précise également avoir saisi le Préfet pour l'activation de la procédure des calamités agricoles.

Le Département, intervenu en juillet en soutien des viticulteurs touchés par la grêle en mai, sera également présent aux côtés des éleveurs d'herbivores impactés par les aléas climatiques grâce à **une nouvelle mobilisation du fonds d'urgence sanitaire et climatique** voté au budget 2025.

Pour rappel, **l'été 2025 est marqué par la sécheresse** avec 19 jours sans précipitations au tournant des mois de juin et juillet, puis 10 jours en août, cumulés à des températures parfois supérieures à 40°C.

### Mise en péril de l'équilibre économique des exploitations

Ces éléments climatiques, avec ceux d'avril 2025, ont conduit les éleveurs d'herbivores à **une mise à l'herbe retardée** de leurs animaux, ainsi qu'à **des récoltes médiocres** des cultures dérobées d'automne et **des pousses d'herbe estivales faibles à nulles**. En conséquence, **un déficit fourrager est déjà constaté au sein des élevages**.

La filière et ses représentants ont alerté sur **une situation qui met en péril l'équilibre économique des exploitations**, déjà impactées par les crises sanitaires de ces dernières années, sollicitant la mise en place d'un dispositif d'aide départementale d'urgence.

---

#### Contact presse :

**Solène MERIC**

Département des Landes

Tél. : 05.58.05.40.01 / 07.64.45.69.06

Mél : [presse@landes.fr](mailto:presse@landes.fr)

Soucieux d'être le plus réactif possible, le Département répond ce jour positivement à cette sollicitation avec **une déclinaison d'aides visant à satisfaire au mieux les besoins des éleveurs** :

- aide à l'achat de fourrages (hors paille)
- aide aux semis de dérobées d'automne
- aide à la réalisation d'ensilage de maïs,
- aide aux sursemis de prairies de printemps,
- aide aux semis de prairies de printemps.

Concrètement, ce dispositif sera soumis au vote des élus **dès la prochaine commission permanente, vendredi 26 septembre**. Le vote et le financement des premiers dossiers de demande d'aides devraient être effectifs au plus tard en décembre 2025.

Pour rappel, le même type de dispositif d'aide d'urgence aux éleveurs d'herbivores avait été mis en place par le Département à la suite de l'été caniculaire de l'année 2022.

219 éleveurs en avaient bénéficié pour un montant total d'aides de 465 000 €.

Pour les exploitations dont les cultures ont été impactées par cette sécheresse, le président du Département des Landes a saisi le préfet, vendredi 5 septembre 2025, pour l'activation de la procédure des calamités agricoles.

---

**Contact presse :**

**Solène MERIC**

Département des Landes

Tél. : 05.58.05.40.01 / 07.64.45.69.06

Mél : [presse@landes.fr](mailto:presse@landes.fr)